



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2019

Publié le 04/03/2019

Date convocation : 22 février 2019

Présents ou représentés :

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Françoise BRILYNSKI à Josette VELAY, Gérard CHAPEL à Gérard JEAN, Dominique CARRE à Jocelyne LECLERE

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Armelle CHAPON, Corinne D'ALETTO, Tamara KUZMIC, Denis MARCOUX

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Subventions aux associations

Le conseil municipal décide de verser les subventions aux associations pour l'exercice 2019 :

Associations	Montant en euros
A.P.E.	800
Boule au Carreau	1 100
Canto-Quentin	200
Capitelles (les)	500
Centre socioculturel	63 000
Cercle Généalogique Uzège	200
Chasse La Quintinière	200
Comité des Fêtes	15 000
Flip St Quentinois	1 800
Football Club St Quentinois	1 500
Vignerons duché d'Uzès	150
Office Culturel	45 000
Rugby Club St Quentin	1 800
Tennis club	1 400
Terres de Méditerranée	24 500
St Quentin-environnement	300
ADOT 30	100
Art de vivre	150
Association des métiers d'art	300
TOTAUX	158 000

UNANIMITE

2. Création poste adjoint technique

Considérant les besoins du service, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs municipaux, en créant un poste d'adjoint technique à 26 heures hebdomadaires.

UNANIMITE

3. Echange parcelles

Afin de régulariser une erreur de cadastre :

- il est proposé de céder une partie de l'impasse de la Vicomté de 8 m² à la SCI MYNA représenté par Monsieur DAUDET Ludovic,
- M. DAUDET Ludovic cèdera en échange à la commune les parcelles AL374 et AL293 lui appartenant et d'une valeur estimée à 1500 euros.

UNANIMITE

4. Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Le Maire expose au Conseil l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents.

Il propose de charger le Centre de Gestion du Gard de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, en mutualisant les risques.

UNANIMITE

5. Demande de subvention traversée d'agglomération – RD23 – contrat territorial

VU la délibération prise par l'assemblée départementale du Gard le 24 juin 2016 relative à l'adoption du principe d'un pacte territorial décliné en contrat de territoire ;

Considérant que le dispositif entre dans le cadre de la volonté du Département d'assurer ses compétences en matière de solidarité territoriale à l'attention des collectivités et de favoriser l'activité économique par le moyen des investissements locaux.

Considérant que le pacte suppose l'élaboration d'un contrat territorial entre la commune et le Département désormais rendu obligatoire pour l'engagement financier du Département,

Les grandes lignes du projet proposé prévoit notamment :

- Le renforcement du réseau d'eaux pluviales de la RD 23 et de l'avenue du 14 juillet ;
- Le réaménagement de la voirie, des trottoirs et des espaces verts.
- La réalisation d'un rond point de gabarit suffisant au retournement des bus scolaires.

Le coût prévisionnel des travaux (phase 1 tranche ferme) s'élevant à 516 890 ,30 € HT.

UNANIMITE

6. Demande de subventions à la REGION

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour un projet d'aménagement de la place Belle croix et de la Place de la Mairie, dont le montant estimatif des travaux s'élève 350 000 € HT.

UNANIMITE

7. ONF – programme d'actions 2019

Le conseil valide le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2019 correspondant à des travaux de débroussaillage sur les parcelles 27, 15 et 14 pour un montant total de 4 049.48 € HT.

UNANIMITE

DECISION DU MAIRE

D2019-02 du 6 février 2019 : M. le Maire informe le conseil de la décision d'ester en justice et de mener toutes les procédures utiles de référé de droit commun, de procédure de péril imminent à l'encontre de l'immeuble situé 8 impasse des Potiers appartenant à M. HASSEVELDE.

La séance est levée à 19 heures 15

Le Maire,
Yvon BONZI

